



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
AUPRÈS DE L' ORGANISATION DES NATIONS UNIES
140 EAST 39TH STREET
NEW YORK, NY 10016

TEL: (212) 687-8115 • FAX: (212) 687-8248

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

DEUXIEME REUNION BIANNUELLE D' EXAMEN DE MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME D' ACTION DES NATIONS UNIES POUR PREVENIR COMBATTRE
ET ERADIQUER LE COMMERCE ILLICITE DES ARMES LEGERES SOUS TOUS
CES ASPECTS (NEW YORK 11 - 15 JUILLET 2005)

INTERVENTION DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

PRESENTEE PAR : DOCTEUR MAHMOUD CISSE, PRESIDENT PAR INTERIM ET
SECRETAIRE PERMANENT DE LA COMMISSION NATIONALE DE LUTTE
CONTRE LA PROLIFERATION ET LA CIRCULATION ILLICITE DES ARMES
LEGERES

(NEW YORK DU 11 AU 15 JUILLET 2005)

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la Présidence de la présente Réunion et vous assurer du soutien de ma délégation qui se rallie à la Déclaration faite par le Nigéria au nom du Groupe africain.

La présente rencontre se tient à un moment où la plupart de nos pays se trouvent directement ou indirectement, confrontés aux conséquences drastiques de la propagation incontrôlée, du trafic illicite et de l'utilisation inappropriée des armes légères.

La prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre constituent incontestablement un frein au développement économique et social de nos États, en particulier les États africains.

Particulièrement préoccupée et concernée par ce fléau pour avoir été victime maintes fois d'incursions rebelles venues de pays voisins, la République de Guinée trouve un motif suffisant pour appuyer et mettre en oeuvre le programme d' Action des Nations Unies visant à prévenir, à combattre et à éradiquer le commerce illicite des armes légères qui constitue une grave menace pour la paix, la sécurité humaine et le développement en Afrique et dans le monde.

Monsieur le Président,

S'agissant de la mise en oeuvre du programme d'Action des Nations Unies sur les armes légères, il est créé en Guinée depuis le 18 Août 2000 une Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération et la Circulation Illicite des Armes Légères qui, en tant qu'organe national de coordination, a mission de concevoir et de mettre en oeuvre la politique et les stratégies nationales de lutte contre la dissémination sauvage et le trafic des armes légères.

Afin de traduire sa volonté et son engagement à mettre en oeuvre le programme d'Action de l'ONU, d'importantes actions ont été menées parmi lesquelles l'on peut citer notamment :

A. Au niveau national :

1. L'adoption et l'application d'une législation sur les armes, les munitions, les poudres et les explosifs ;
2. Le renforcement du contrôle et l'amélioration de la gestion des stocks des armes et munitions des forces armées et de sécurité ;
3. La collecte et la destruction technique de :
 - 21 906 armes légères y compris les PMAK, les LRAC, et des canons de 57 mm ;
 - 89889 munitions, y compris les grenades à mains défensives, les roquettes LRAC, les munitions légères et des bombes d'aviations ;

- 3174 mines anti-personnel ;
- 7 mines anti-chars ;
- 278 missiles anti-aériens etc.

Ma délégation souhaite ici exprimer sa gratitude au gouvernement américain pour son soutien technique et financier dans l'exécution de cette opération de destruction.

4. La mise en oeuvre d'un programme de Démobilisation, de Désarmement et de Réinsertion (DDR) de quelques milliers de jeunes volontaires qui s'étaient engagés aux côtés des Forces Armées et de Sécurité pour repousser et anéantir les attaques rebelles de Septembre 2000 contre notre pays.
5. Des campagnes de sensibilisation des populations sur les dangers des armes légères et de petit calibre à travers les médias.

B. Au niveau régional et international :

La Guinée est résolument engagée au sein de l' Union Africaine et de la CEDEAO dans le combat commun contre les armes légères et de petit calibre.

Cet engagement se traduit par la mise en oeuvre d'un "Programme sous-régional - Armes Légères et de petit calibre" dans quatre pays de l'espace CEDEAO initié par le gouvernement du Canada d'une part, et du "Programme de contrôle des armes légères de la CEDEAO", d'autre part.

Monsieur le Président,

La Guinée fonde beaucoup d'espoir sur ce nouveau programme de contrôle des armes légères de la sous-région. Elle lance un appel à la communauté internationale, aux bailleurs de fonds bi et multilatéraux afin qu'ils apportent à l'unité des Armes Légères de la CEDEAO, les moyens financiers et techniques nécessaires à l'accomplissement de sa mission au bénéfice des commissions nationales ouest-africaines de lutte contre le trafic illicite des armes légères.

Si cet appel est entendu des bailleurs de fonds et du système des Nations Unies, nous aurons ainsi donné à la CEDEAO, à son Secrétariat Exécutif les moyens de sa politique d'appropriation réelle de son programme.

La République de Guinée est déterminée à poursuivre l'application du Programme d' Action des Nations Unies sur les armes légères qu'elle applique dans les limites de ses besoins de défense et de sécurité, de ses moyens et de l'aide qu'elle reçoit.

En outre, la Guinée soutient l'initiative de OXFAM et d' Amnesty International relative à l' adoption d'un traité sur le commerce des armes ainsi que la transformation du Moratoire de la CEDEAO du 31 Octobre 1998 en un instrument juridiquement contraignant pour un contrôle plus strict de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

Nous formulons enfin, les vœux que ces efforts se poursuivent pour faire de l'Afrique un espace de liberté, de paix, de démocratie et de sécurité dans un environnement mondial débarrassé des fléaux du banditisme, de la corruption, de la criminalité transfrontalière, de la drogue et du terrorisme.

Je vous remercie de votre aimable attention.